ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 52334

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les directrices et directeurs d'école. Il a été constaté que de moins en moins d'enseignants souhaitent épouser cette fonction en raison des charges et des responsabilités qui se sont considérablement accrues, ce qui fait qu'actuellement 4 000 postes sont vacants. Le cumul de la fonction de direction d'école avec celle du suivi permanent d'une classe ne permet en effet plus d'assurer de façon satisfaisante le règlement des problèmes d'urgence, ni d'assurer dans les meilleures conditions les liaisons qui s'effectuent durant les heures de classe avec l'administration municipale, sociale ou encore académique. De plus, le travail lié à la coordination de l'équipe pédagogique, à l'encadrement des aides éducateurs, à la communication à établir avec les parents d'élèves, requiert une attention constante dont dépend le bon fonctionnement de l'école. Aussi, au regard des multiples missions qu'implique cette fonction, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de revaloriser la fonction des personnels de direction de l'enseignement primaire.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : M. Serge Janquin
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52334
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE52334

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5851
Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7156